

Copobois lance Copofibre

La société Copobois a démarré la commercialisation d'un nouveau produit recyclant les sciures de cryptoméria en substrat pour l'horticulture: Copofibre. Accompagnée par le pôle de compétitivité Qualitropic, Copobois cible dans un premier temps 30 % du marché des professionnels de l'horticulture, qui représente environ 3,5 millions de pots de 3 litres, soit la production de 600 tonnes de substrat local par an. Les horticulteurs utilisent actuellement de la tourbe d'importation, une matière fossile non renouvelable dont l'exploitation est interdite dans de nombreux pays, dont la France. 1 800 tonnes sont importées chaque année à la Réunion, en provenance du Canada et des pays de l'Est de l'Europe. Directeur de Copobois, Mathieu de Palmas a travaillé pendant quatre ans à l'élaboration de son produit qui consiste à mélanger les sous-produits de sciage à la tourbe. Le centre technique de l'Arméflhor, partenaire du projet, estime Copofibre



(De g à dr.) : Joseph Avril horticulteur, Jacques Fillatre de l'Arméflhor, Mathieu de Palmas de Copobois et Jérémie Bouvier de Qualitropic

aussi performant que la tourbe pure alors que son prix est inférieur.

Copobois a également l'ambition d'exporter son produit vers Madagascar et l'île Maurice.

Dans un second temps, une adaptation du produit permettrait de répondre à la demande du marché du maraîchage, qui recourt également au substrat, et à celui des particuliers.

Energies renouvelables : vers de nouveaux seuils

Le bilan énergétique de la Réunion pour 2014 n'est pas très enthousiasmant: dressé par l'Observatoire de l'Énergie Réunion, il fait apparaître une augmentation de 4,2 % des émissions de gaz à effet de serre par rapport à 2013. La production électrique par les centrales thermiques et les transports (routiers, maritimes et aériens) se partagent à peu près également la responsabilité des émissions polluantes.

La publication de ce bilan annuel est intervenue au moment où la loi sur la transition énergétique "pour une croissance verte", franchissait la dernière étape de son adoption par le Parlement. Elle fixe des objectifs ambitieux pour les Départements d'Outre-Mer: 50 % de l'électricité produite à partir d'énergies renouvelables en 2020, 100 % en 2030.

Pour les atteindre, il faudra nécessairement relever le seuil du pourcentage de l'électricité d'origine renouvelable intermittente (solaire et

éolienne) admissible par le réseau. EDF campe depuis de longues années sur le chiffre de 30 %, au-delà duquel elle coupe ses achats d'électricité "verte". La programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE), que chaque région d'Outre-mer se devra de définir avant la fin de cette année, pourrait porter ce seuil à 35 % en 2018 puis 40 ou 45 % en 2023. Les infrastructures de stockage de l'électricité devront, pour cela, faire des progrès rapides en même temps que de nouvelles incitations financières semblent indispensables pour relancer la dynamique photovoltaïque locale.

Au-delà du solaire, plusieurs pistes existent pour augmenter la part des énergies renouvelables dans le "mix" réunionnais. À commencer par le développement des capacités de production hydroélectrique: il est programmé par EDF avec son projet de troisième centrale à Takamaka et pourrait être complété par divers projets de micro-centrales, mettant notamment en œuvre l'eau

gravitaire sur les réseaux d'irrigation. Au chapitre de la biomasse, la ressource bagasse ne pourra augmenter qu'à la marge, si la filière canne atteint ses objectifs de remontée de la production. En revanche, une nouvelle voie pourrait être expérimentée par Albioma avec l'importation de bois destiné à la combustion, pour se substituer à une partie du charbon brûlé à Bois-Rouge et au Gol.

Autre perspective largement éludée pour l'instant en raison du poids des investissements à consentir et des critiques d'ordre environnemental: celle de la production électrique à partir de la combustion des déchets ultimes dans deux incinérateurs. Une piste qui avait alimenté de nombreux espoirs ces dernières années semble en revanche abandonnée progressivement: celle de l'exploitation de l'énergie de la mer. Seul le projet SWAC (climatisation à partir de l'eau de mer profonde, à Saint-Denis et Sainte-Marie) semble pouvoir surnager.

Collecte des ampoules : deux magasins distingués

Les magasins Leclerc du Port et M. Bricolage de Cambaie ont reçu le titre de "meilleur point de collecte 2014 de lampes usagées" parmi tous les magasins de l'île, décerné par Recylum, l'éco-organisme chargé de cette collecte. Le M. Bricolage de Cam-

baie décroche la palme dans la catégorie « distributeur grand public bricolage », avec 257 kilos de lampes et autres néons collectés. Le magasin Leclerc du Port est pour sa part lauréat dans la catégorie "distributeur grand public alimentaire" (359 kilos collectés). Recylum salue les

efforts des habitants de l'Ouest, et plus particulièrement les clients des deux enseignes qui ont permis ce résultat. En 2014, 201 lampes ont été collectées et recyclées pour 1 000 habitants à la Réunion, qui compte 75 points de collecte.

Pierre Live